



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 22		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 20/11/2025
Et
Publication ou notification du :
20/11/2025

L'an 2025, le 17 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

Présents : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONZON Marie-Claude à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, MERCIER Céline à M. LESAGE Mathieu, M. SIMONIN Denis à Mme DEVALLÉE Pascale

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. LESAGE Mathieu

68/2025 – DELIBERATION N° 68/2025 : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SATESE retrait des 40 communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) et adhésion de celle-ci

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 18 mars 2024, modifiés par arrêté préfectoral en date du 5 août 2024,

Vu la délibération n°2025-20 du SATESE 37, en date du 29 septembre 2025, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 3 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 29 septembre 2025,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/11/2025

Le Secrétaire de Séance
M. LESAGE Mathieu

Le Maire,
Pascale DEVALLÉE